À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 2 novembre 2026 à 19h30, sont présents la conseillère et les conseillers suivants :

Madame Marie-Eve Denicourt ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond, Jean-François Berthiaume, Rémi Cusson et Michaël Roy, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont aussi présents : le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, l'adjointe administrative, madame Jacinthe Boissé ainsi que sept (7) citoyens.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- **1.1.** Période de questions et retour sur la période des questions de la séance précédente

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **2.1.** Adoption de l'ordre du jour
- **2.2.** Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2026
- **2.3.** Adoption des comptes et engagements de crédits
- **2.4.** Rapport sur les plaintes
- **2.5.** Dépôt des états financiers comparatifs des revenus et des dépenses
- **2.6.** Calendrier des séances pour l'année civile 2027
- **2.7.** Plan triennal de répartition et de destinations des immeubles 2027-2028 à 2029-2030
- **2.8.** Projet de planification des besoins d'espaces - 2028-2038
- **2.9.** Appui à la Campagne Noeudvembre 2026 au profit de PROCURE
- **2.10.** Autorisation de signature - Entente de contribution financière du programme 4 500 bornes
- **2.11.** Appui à La Grande semaine des tout-petits (GSTP) - 16 au 22 novembre 2026
- **2.12.** Commission municipale du Québec - Demande d'exemption de taxes (Dossier CMQ-56251-003) - Club de l'Âge d'or - 108, rue Saint-Paul

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **3.1.** Service de sécurité incendie - Rapport
- **3.2.** Achat d'un nouvel ordinateur pour la caserne
- **3.3.** Don à l'Association des pompiers de Saint-Alexandre

4. TRANSPORT

- **4.1.** Demande de renouvellement des droits de passage - Véhicules hors route

5. HYGIÈNE DU MILIEU

- **5.1.** Approbation de l'entente d'aide financière pour la mise en oeuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC du Haut-Richelieu
- **5.2.** Achat de clôtures à neige - Plan de mise en oeuvre des milieux humides et hydriques de la MRC du Haut-Richelieu

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- **7.1.** Service de l'urbanisme - Rapport
- **7.2.** Résolution d'adoption du règlement modifié 26-434
- **7.3.** Tableau de répartition des coûts - Branche 6 du ruisseau Chartier
- **7.4.** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 26-441 décrétant une dépense de 300 000$ et un emprunt du même montant afin de financer les travaux de canalisation de la branche 6 du ruisseau Chartier

8. LOISIRS ET CULTURE

- **8.1.** Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport
- **8.2.** Demande d'aide financière - Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales - Loisir et sport Montérégie

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES DIVERSES

11. RETOUR DES COMITÉS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

13.1. Levée de la séance

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 19h30.

Période de questions et retour sur la période des questions de la séance précédente

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

26-11-220 **Adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, mentionne l'ajout des points suivants :

- 2.12 Commission municipale du Québec - Demande d'exemption de taxes (Dossier CMQ-56251-003) - Club de l'Âge d'or - 108, rue St-Paul
- 4.1 Demande de renouvellement des droits de passage - Véhicules hors route

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

Adoptée à l'unanimité

26-11-221 **Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2026**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Michaël Roy et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

26-11-222 **Adoption des comptes et engagements de crédits**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2026 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 517 061,14 $ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	6601 à 6643	pour	69 529,21 $
Chèques fournisseurs	86458 à 86489	pour	367 575,53 $
Paiement Accéo	103 à 124	pour	26 683,71 $
Rémunération		pour	53 272,69 $

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois d'octobre 2026, totalisant 0 plainte, est déposé devant le conseil.

Dépôt **Dépôt des états financiers comparatifs des revenus et des dépenses**

Le conseil municipal prend acte du dépôt des deux états financiers comparatifs en date du 31 octobre 2026.

26-11-223 **Calendrier des séances pour l'année civile 2027**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par le conseiller Rémi Cusson et résolu;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2027, celles-ci se tiendront le lundi et débuteront à 19h30 :

- 11 janvier (2e lundi)
- 1er février (1er lundi)
- 1er mars (1er lundi)
- 5 avril (1er lundi)
- 3 mai (1er lundi)
- 7 juin (1er lundi)
- 5 juillet (1er lundi)
- 2 août (1er lundi)
- 7 septembre (1er mardi)
  (6 septembre : Fête du Travail)
- 4 octobre (1er lundi)
- 1er novembre (1er lundi)
- 6 décembre (1er lundi)

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

26-11-224 **Plan triennal de répartition et de destinations des immeubles 2027-2028 à 2029-2030**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a transmis à la Municipalité de Saint-Alexandre son plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE ce document mentionne la projection de l'effectif scolaire des trois (3) prochaines années pour l'école Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre est en accord avec les projections évoquées;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'accepter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Adoptée à l'unanimité

26-11-225 **Projet de planification des besoins d'espaces - 2028-2038**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières doit élaborer une planification des besoins d'espace 2028-2038 pour le ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières a transmis aux municipalités de son territoire la *Planification des besoins d'espace 2028-2038* conformément à la démarche de planification des espaces;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a pris connaissance du document *Planification des besoins d'espace 2028-2038* du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre approuve la *Planification des besoins d'espace 2028-2038* du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières.

Adoptée à l'unanimité

26-11-226 **Appui à la Campagne Noeudvembre 2026 au profit de PROCURE**

ATTENDU QU'annuellement, 6 500 Québécois recevront en moyenne un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 1000 hommes décéderont de la maladie par année;

ATTENDU QU'en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

ATTENDU QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de la municipalité de Saint-Alexandre au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement lors de la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par le conseiller Rémi Cusson et résolu :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Alexandre déclare le 19 novembre comme la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate de la municipalité de Saint-Alexandre » en soutien à la campagne Noeudvembre de l'organisme PROCURE.

Adoptée à l'unanimité

26-11-227 **Autorisation de signature - Entente de contribution financière du programme 4 500 bornes**

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec développe et exploite un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques connu sous le nom du Circuit électrique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre est un partenaire du Circuit électrique et qu'elle a conclu avec Hydro-Québec une *Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques*;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a lancé le *Programme de subvention de 4500 bornes de recharge* qui vise à aider les municipalités et les communautés autochtones du Québec à améliorer l'offre de recharge de véhicules électriques dans leur centre-ville et dans leurs quartiers densément peuplés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a déposé une demande de subvention dans le cadre du Programme afin de mettre en place une borne de recharge double à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a transmis à la Municipalité une lettre d'approbation en date du 23 octobre 2026 l'informant que sa demande de subvention avait été retenue pour l'achat et l'installation d'une ou de plusieurs bornes de charge de niveau 2 (240V);

CONSIDÉRANT l'entente de contribution financière fournie par Hydro-Québec à la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Michaël Roy et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre accepte les modalités de l'entente de contribution financière d'Hydro-Québec dans le cadre du *Programme de subvention de 4500 bornes de recharge* ;

QUE monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

26-11-228 **Appui à La Grande semaine des tout-petits (GSTP) - 16 au 22 novembre 2026**

CONSIDÉRANT QUE la 11^{e} édition de la Grande semaine des tout-petits (GSTP) se déroulera du 16 au 22 novembre 2026 sous le thème « Un grand Québec commence petit »;

CONSIDÉRANT QUE la petite enfance constitue une étape cruciale du développement humain et que les expériences vécues au cours des premières années de vie influencent la santé, le bien-être et la réussite future de chaque enfant;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient pouvoir bénéficier de conditions de vie optimales leur permettant de s'épanouir et de développer leur plein potentiel, sans égard au milieu où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre souhaite sensibiliser la collectivité, susciter le dialogue et valoriser les initiatives locales en faveur de la petite enfance;

CONSIDÉRANT QUE le mouvement appelle à une forte mobilisation sociétale pour faire de la petite enfance une véritable priorité collective au Québec;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

QUE ce conseil proclame officiellement la semaine du 16 au 22 novembre 2026 comme « La Grande semaine des tout-petits » sur le territoire de la municipalité de Saint-Alexandre;

QUE la municipalité de Saint-Alexandre s'engage à faire rayonner les droits et le bien-être des tout-petits par le biais d'actions concrètes durant cette semaine;

QUE ce conseil autorise la Municipalité à procéder au lever officiel du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits le lundi 16 novembre 2026.

Adoptée à l'unanimité

26-11-229 **Commission municipale du Québec - Demande d'exemption de taxes (Dossier CMQ-56251-003) - Club de l'Âge d'or - 108, rue Saint-Paul**

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec est saisie d'une demande de reconnaissance pour exemption des taxes foncières;

ATTENDU QUE la demande a pour but d'exempter le Club de l'Âge d'or de Saint-Alexandre du paiement des taxes foncière pour l'immeuble situé au 108, rue Saint-Paul à Saint-Alexandre;

ATTENDU QUE la Commission consulte la Municipalité de Saint-Alexandre pour qu'elle donne son opinion sur la demande;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Michaël Roy et résolu :

QUE la Commission municipale du Québec soit informée que la Municipalité de Saint-Alexandre est favorable à la demande;

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre sera présente dans l'éventualité où la Commission tient une audience.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois d'octobre 2026 représentant les sorties suivantes :

- 4 appels premiers répondants;
- 5 appels incendie;

Pratique d'évacuation du CPE, de l'école primaire et des résidents du Fleuron.

26-11-230 **Achat d'un nouvel ordinateur pour la caserne**

CONSIDÉRANT QUE l'usage d'un ordinateur est nécessaire au travail administratif du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur actuel est désuet et présente des problèmes de performance importants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer l'ordinateur afin d'avoir un outil de travail plus optimal et d'assurer la sécurité des informations qui s'y retrouvent;

Il est proposé par le conseiller Rémi Cusson, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'acheter un nouvel ordinateur pour le Service de sécurité incendie au montant de 2 245 $, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

26-11-231 **Don à l'Association des pompiers de Saint-Alexandre**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre fasse un don de 1 500 $ à l'Association des pompiers de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT

26-11-232 **Demande de renouvellement des droits de passage - Véhicules hors route**

Il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

D'accepter le renouvellement de circulation des véhicules hors route (VHR) du Club Riverain V.T.T. sur le rang Saint-Joachim pour la saison 2026-2027.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

26-11-233 **Approbation de l'entente d'aide financière pour la mise en oeuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC du Haut-Richelieu**

CONSIDÉRANT QUE le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC du Haut-Richelieu a été approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et qu'une aide financière de 241 292 $ a été accordée à la MRC du Haut-Richelieu pour la mise en œuvre de ce plan;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 3.3 de l'orientation 3 du PRMHH vise à mettre à jour les outils de planification pour y intégrer la réduction des impacts sur les zones de recharge et de vulnérabilité de la nappe phréatique et que l'action 3.10 concerne l'implantation d'un projet pilote de rétention des précipitations hivernales afin de favoriser l'infiltration et la recharge des aquifères et d'en documenter les effets;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a présenté une demande d'aide financière à la MRC du Haut-Richelieu pour l'acquisition d'équipement de rétention de neige au-dessus de la nappe phréatique et la réalisation d'une étude d'impact sur cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE le bilan, incluant un rapport budgétaire, devra être présenté par la Municipalité à la MRC afin de confirmer la réalisation des activités prévues dans le cadre de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC consent à soutenir ces activités pour un montant maximal de 15 000 $;

CONSIDÉRANT le projet d'entente d'aide financière soumis par la MRC à la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre approuve le projet d'entente d'aide financière dans le cadre de la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC du Haut-Richelieu;

D'autoriser monsieur Yves Barrette, maire, et monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre l'entente d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

26-11-234 **Achat de clôtures à neige - Plan de mise en oeuvre des milieux humides et hydriques de la MRC du Haut-Richelieu**

CONSIDÉRANT l'obtention d'une aide financière dans le cadre de la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC du Haut-Richelieu pour réaliser un projet pilote de rétention des précipitations hivernales afin de favoriser l'infiltration et la recharge des aquifères et d'en documenter les effets;

CONSIDÉRANT QUE l'une des étapes de ce projet pilote est d'acquérir des équipement de rétention de neige;

CONSIDÉRANT la soumission reçue par Technologie Routière 2000 pour l'acquisition de 48 mètres de clôtures pare-neige au montant de 5 700 $;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Michaël Roy et résolu d'accepter la soumission de Technologie Routière 2000 pour un montant de 5 700 $, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois d'octobre 2026, émis par l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau, totalisant dix (10) permis est déposé devant le conseil.

26-11-235 **Résolution d'adoption du règlement modifié 26-434**

CONSIDÉRANT QUE le Municipalité de Saint-Alexandre a adopté le règlement 26-434 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement a été soumis à la MRC du Haut-Richelieu pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 14 octobre 2026, la MRC du Haut-Richelieu a désapprouvé le règlement 26-434;

CONSIDÉRANT QUE seulement l'article 6 du règlement est jugée non compatible avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE l'article 137.4.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qu'une municipalité peut, en cas de désapprobation, adopter une version finale modifiée du règlement qui ne contient que les éléments du règlement désapprouvé qui n'ont pas entraîné cette désapprobation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 mentionné dans la résolution de la MRC du Haut-Richelieu comme motif de désapprobation sera retiré;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre adopte la version finale modifiée du règlement 26-434, *Règlement numéro 26-434 amendant le règlement de zonage numéro 20-366 afin de modifier les normes d'abattage d'arbres et de faire certaines corrections* et de transmettre cette version pour approbation auprès de la MRC du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

26-11-236 **Tableau de répartition des coûts - Branche 6 du ruisseau Chartier**

Le conseiller Michaël Roy déclare ses intérêts et se retire des délibérations.

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement d'une canalisation sur la branche 6 du ruisseau Chartier ont eu lieu en 2025 d'un montant de 299 863,68 $;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés par la MRC du Haut-Richelieu en vertu de son champ de compétence;

CONSIDÉRANT QU'un premier tableau de répartition des coûts a été présenté par la Municipalité proportionnellement à la superficie des propriétés situées dans le bassin versant;

CONSIDÉRANT les commentaires émis par les citoyens lors de la rencontre tenue par la Municipalité en juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE différents scénarios de distribution ont été soumis au conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Rémi Cusson et résolu que le conseil municipal applique la répartition suivante :

- Que le montant de 200 480,29 $ soit réparti selon la superficie contributive du bassin versant;
- Que le montant de 99 383,39 $ restant soit réparti à 8 % pour les lots 4 390 652 et 6 325 694 à parts égales, à 30 % selon la superficie contributive du bassin versant et à 62 % pour le fonds général de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Avis & Dépôt **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 26-441 décrétant une dépense de 300 000$ et un emprunt du même montant afin de financer les travaux de canalisation de la branche 6 du ruisseau Chartier**

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Stéphane Vézina qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin d'autoriser un emprunt de 300 000 $ pour les travaux de remplacement de la canalisation sur la branche 6 du ruisseau Chartier.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Stéphane Vézina dépose une copie du projet de règlement 26-441, *Règlement décrétant une dépense de 300 000 $ et un emprunt du même montant afin de financer les travaux de canalisation de la branche 6 du ruisseau Chartier*.

8. LOISIRS ET CULTURE

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications, présenté par le directeur général, monsieur Marc-Antoine Lefebvre.

26-11-237 **Demande d'aide financière - Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales - Loisir et sport Montérégie**

ATTENDU QUE Loisir et Sport Montérégie offre, par le biais du programme « Plaisirs plein air », une aide financière visant à soutenir la réalisation de projets favorisant la pratique d'activités de plein air et le développement de milieux de vie actifs, sécuritaires et inclusifs;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière en vertu de ce programme afin de mettre en œuvre un projet répondant aux critères d'admissibilité, tels que précisés dans la documentation officielle de l'organisme et décrits dans le projet présenté en pièce jointe;

ATTENDU QUE le projet proposé vise à faire bouger les enfants de la municipalité pendant la période estivale;

ATTENDU QUE le dépôt de la demande d'aide financière nécessite une résolution du conseil municipal autorisant le dépôt et désignant une personne responsable de la signature de tous les documents requis;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Plaisirs plein air » telle que présentée dans le document annexé;

QUE le conseil municipal désigne monsieur Maxime Fortier, coordonnateur aux loisirs, à signer et à déposer, au nom de la municipalité, tous les documents afférents à cette demande d'aide financière;

QUE la municipalité s'engage, advenant l'acceptation de la demande d'aide financière, à respecter les modalités, obligations et engagements prescrits par le programme, incluant la réalisation du projet présenté selon l'échéancier et le budget soumis.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste des correspondances du mois d'octobre 2026.

10. AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse

11. RETOUR DES COMITÉS

Jean-François Berthiaume mentionne la rencontre du comité Ressources humaines.

Marie-Eve Denicourt parle de sa rencontre avec le comité de Développement social.

Stéphane Vézina informe qu'une séance extraordinaire a eu lieu avec l'Office municipal d'Habitation.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) questions posées aux membres du conseil.

Question	Réponse
Pourquoi n'avons nous pas eu de réponse lors de notre appel au Service de sécurité incendie (Téléphone de garde)?	Nous allons vérifier.
Est-ce que nous savons quand la 2^{e} réserve contient déjà de l'eau?	Elle sera opérationnelle d'ici la fin de l'année.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

26-11-238 **Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu que, l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h35.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire